

Repérage des troubles du spectre autistique

“

L'autisme est encore mal et trop tardivement diagnostiqué. La Haute Autorité de Santé a estimé, sur la base des études internationales, qu'1 nouveau-né sur 150 serait concerné. (1)

“

Des premiers signes manifestes apparaissent le plus souvent entre 18 et 36 mois.

COTATION

Dans la NGAP, l'acte s'intitule « Consultation de repérage des signes de Trouble du spectre de l'autisme »

Code : CTE

Tarif : 60 €

Pour préserver l'anonymat, le code à renseigner sur la feuille de soins est : CCE.

Attention : certains logiciels de facturation proposent le code CTE.

Pour le calcul des cotations en quelques clics, rendez-vous [ici](#).

INDICATIONS

La réalisation d'un repérage des troubles du spectre autistique est recommandée chez un enfant présentant des signes inhabituels du développement (2). Une seule consultation de repérage par patient est remboursée.

Les tests de repérage doivent être adaptés à l'âge de l'enfant. Le médecin doit être en capacité de réaliser et interpréter les différents tests de repérage d'un trouble du spectre autistique. Il est recommandé, pour ce faire, de suivre une formation : DPC, formations du Centre de Ressources de l'Autisme des Pays de La Loire, FMC... (5).

Le cas échéant, le médecin engage le parcours de bilan et d'intervention précoce et adresse la famille à la structure pluriprofessionnelle de deuxième ligne chargée de le coordonner (2) (5).

**On doit retrouver dans le dossier médical du patient :
Les signes d'appels et le résultat du test de repérage.**

AIDE PRATIQUE

RÉALISATION DE L'ACTE

Cette consultation dédiée à la recherche d'un trouble du spectre autistique comprend un examen clinique approfondi et le dépistage d'un trouble auditif ou visuel, des tests de repérage adaptés à l'âge de l'enfant. Pour les enfants de 16 à 30 mois, le test de repérage le plus utilisé est le M-CHAT (4).

Sur le site du centre de ressources de l'autisme des Pays de la Loire (5), on retrouve :

- la liste des antennes territoriales permettant d'orienter le patient dans la prise en charge
- de la documentation pratique sur la prise en charge de l'autisme
- des offres de formation

Pour l'orientation du patient, il est aussi possible de s'appuyer sur :

- La fiche pratique de la HAS (2)
- Le tableau récapitulatif des signes précoces (3)

RÉFÉRENCES ET SITES UTILES

- (1) [Site cnsa.fr](http://cnsa.fr) (Troisième Plan Autisme 2013-2017)
- (2) [Site has-sante.fr](http://has-sante.fr)
- (3) [Site autisme.info31.free.fr](http://autisme.info31.free.fr) (Tableau récapitulatif des signes précoces)
- (4) [Site inforautisme.be](http://inforautisme.be) (M-C.H.A.T. : tableau de dépistage)
- (5) [Site cra-paysdelaloire.fr](http://cra-paysdelaloire.fr)



OMNIPrat

Simple, fiable, rapide : OMNIPrat.org,
votre outil d'aide à la pratique en médecine générale

Proposé par l'Union Régionale des Médecins Libéraux
et l'Assurance Maladie des Pays de la Loire